

Communiqué de presse

## Nouvelle atteinte au patrimoine de la Réserve naturelle des Coussouls de Crau

*Saint-Martin-de-Crau (13) - 10 août 2017*

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (CA13) et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) portent plainte, suite à un festival de musique techno qui a rassemblé 5 000 personnes dans la Réserve naturelle des Coussouls de Crau (Bouches-du-Rhône) du vendredi 28 juillet au dimanche 30 juillet 2017. Ce festival a eu lieu sur un site naturel protégé, dont l'intérêt écologique et pastoral est reconnu à l'échelle nationale et européenne. La surface touchée par le piétinement, les campements, la circulation et le stationnement des véhicules est d'environ 12 ha, sans compter l'ouverture d'une piste sur près d'1 km. Le CEN PACA et la CA13, gestionnaires de la Réserve naturelle des Coussouls de Crau, et le GPMM, propriétaire de la zone du Ventillon, partie intégrante de la Réserve où s'est déroulé précisément le festival, s'indignent que de tels événements aient lieu sur un site patrimonial.

D'abord installés autour de la Bergerie de Valigne à Saint-Martin-de-Crau, le vendredi 28 juillet au soir, les festivaliers ont ensuite traversé le territoire de la Crau et en grande partie la Réserve naturelle des Coussouls de Crau (secteur de Terme Blanc) jusqu'au secteur du Ventillon, situé sur la commune de Fos-sur-Mer, où ils ont tenu leur festival. L'équipe du CEN PACA s'est rendue sur le site le dimanche matin et la police de Fos-sur-Mer a mis un terme au festival le dimanche à 16h.

### 10 atteintes à la réglementation de la Réserve

Outre le dépôt de plainte, le CEN PACA a dressé deux procès verbaux, dont l'un adressé au procureur de Tarascon (pour le secteur de Terme Blanc à Saint-Martin-de-Crau) et l'autre au procureur d'Aix-en-Provence (pour le secteur du Ventillon sur la commune de Fos-sur-Mer), relevant 10 infractions à la réglementation de la Réserve :

- Modification non autorisée de l'état de la Réserve naturelle
- Pénétration de véhicules dans la Réserve naturelle malgré interdiction
- Atteinte aux végétaux dans la Réserve naturelle
- Trouble de la tranquillité des lieux par usage d'instruments sonores dans la Réserve naturelle
- Dérangement des animaux non domestiques dans la Réserve naturelle
- Dépôts de détritiques dans la Réserve naturelle
- Camping et bivouac dans la Réserve naturelle
- Introduction de chiens dans la Réserve naturelle
- Circulation de véhicules hors des voies ouvertes à la circulation publique dans la Réserve naturelle
- Stationnement de véhicules hors des pistes sur la Réserve naturelle

Malgré le retour de certains festivaliers pour nettoyer le site dans la semaine qui a suivi le festival, de nombreux déchets jonchent encore le sol sur une large surface.

### Des événements qui se répètent

Ce n'est pas le premier rassemblement de cette ampleur qui a lieu en pleine Réserve naturelle des Coussouls de Crau. En 2011, une mesure forte avait été la condamnation pénale, pour la première

fois, des organisateurs. Mais en 2013, un autre rassemblement avait porté atteinte au patrimoine naturel de la Réserve, sans compter les événements de plus petite envergure auxquels les gestionnaires doivent régulièrement faire face.

Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences du dérangement pour les espèces animales et végétales. Néanmoins, cette récente manifestation est survenue en pleine période de nidification du Ganga cata. Cet oiseau endémique des Coussouls de Crau fait l'objet d'un Plan national d'actions financé par l'Etat et coordonné par le CEN PACA. Classé Réserve naturelle nationale depuis 2001, le coussoul de Crau est un milieu steppique unique en Europe. Depuis 2004, le CEN PACA et la CA 13, cogèrent la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau. La gestion mise en place vise à maintenir la biodiversité de cet espace naturel pâturé par les moutons depuis des millénaires. Ainsi, l'effort nécessaire pour réhabiliter le site et notamment terminer de le nettoyer va, une fois de plus, détourner les agents de la Réserve de leurs missions premières. La valeur patrimoniale de la steppe de la Crau, où se cache une faune discrète et unique, est difficile à identifier du premier coup d'œil pour le visiteur, mais n'en reste pas moins inestimable.



© Elvin Miller – CEN PACA

Le festival techno s'est tenu en pleine Réserve naturelle des Coussouls de Crau (13) du vendredi 28 au dimanche 30 juillet 2017



© Elvin Miller – CEN PACA

Le Ganga cata, oiseau endémique de la Crau qui niche au sol durant l'été : un exemple d'espèce subissant le dérangement



© Elvin Miller – CEN PACA

Les déchets dans la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau (13), une semaine après le départ des festivaliers, dimanche 6 août 2017

#### Contacts presse

[CEN PACA](#) – Irène Nzakou – chargée de communication - 04 42 26 74 31